

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 28 Mars 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 22 Mars 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, LEMOINE Fernand, LEROY Anne, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina (pouvoir à Lemoine F.), CLAVEL Eric, DUMONT Sylvie (pouvoir à Vingdiolet MC), GATEAU Mireille (pouvoir à Roy B.), GIRARD Pascal (pouvoir à Barbier D.), GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LOUHET Damien, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale (pouvoir à Vincent M.).

Secrétaire de séance : COLAS David **En exercice :** 44. **Présents :** 30. **Votants :** 38

Affaires financières : Adoption du Budget Primitif – SDMA 2023

Le budget primitif déchets ménagers agrège les territoires où la compétence OM est entièrement déléguée et ceux où la collecte est effectuée en régie. Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 3 694 876 € en fonctionnement et à 1 492 004 € en investissement.

➤ Dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement estimées s'élèvent à 3 694 876 € dont 537 784 € pour les charges à caractère général, 1 051 000 € pour les charges de personnel, 158 633 € pour les amortissements.

Le contexte inflationniste a été pris en compte, tout particulièrement sur les postes « énergie » portés à 22 000 € pour l'électricité et le gaz. Les autres postes n'appellent pas de remarques et ont été budgétés suivant les prévisions 2023.

Le chapitre « autres charges de gestion courante » agrège le versement appelé par le SIEEEN pour la compétence traitement déléguée pour un montant de 1 200 000 € et le reversement de la TEOM pour un montant de 300 000 € aux deux syndicats assurant l'intégralité de la compétence « déchets ménagers ». Auquel s'ajoute 1 150 € au titre d'admissions en non-valeur et de créances éteintes.

Les charges d'intérêt représentent 11 729 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 434 480 €.

➤ Recettes de fonctionnement

Le résultat reporté est conséquent à 548 391 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 694 876 € avec ce report et 2 573 000 € au titre de la TEOM, 191 000 € au titre de la redevance spéciale ainsi qu'au titre des prestations et ventes tarifées. 360 000 € sont estimés pour les soutiens au tri et les valorisations matières issues de la collecte sélective, reversés par le SIEEEN.

S'ajoutent 22 485 € au titre de recettes diverses (opération d'ordres, assurance personnel absent, participation contrat PEC).

➤ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 492 004 € dont 411 567 € de restes à réaliser.

39 760 € sont affectés au remboursement en capital des emprunts.

Les 1 040 677 € d'investissement prévus en 2023 sont les suivants :

- 545 705 € pour le réaménagement de la déchetterie d'Imphy
- 318 000 € pour l'achat d'une benne 19 Tonnes vers lequel est fléché l'emprunt
- 13 145 € pour l'achat de 2 bennes déchets
- 6 291 € pour l'achat d'une colonne à huile
- 152 737 € pour des aménagements des installations : réparation du hangar de stockage, réparation de 8 bennes déchets, achat de Point Apport Volontaire (PAV) verres, achat de bacs et de composteurs et de divers matériels.

➤ **Recettes d'investissement**

Outre, l'affectation du résultat et l'excédent de fonctionnement capitalisé respectivement pour 229 194 € et 57 960 €, les recettes d'investissement sont constituées d'amortissements à hauteur de 158 633 €.

Un virement de la section de fonctionnement de 434 480 € et un emprunt de 250 000 € viennent abonder cette section pour financer un programme d'investissement significatif.
S'y ajoute le FCTVA correspondant.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver ce budget primitif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 30 Mars 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 30/03/2023
Et de la publication le 30/03/2023

La Présidente

La Présidente,


R. ROY